



Echos de Menars

Chers amis ménarsois,

Déjà....ou plutôt enfin Décembre !

Nous connaissons maintenant la nature des assouplissements sanitaires autant que salutaires.

Je pense non seulement à tous les acteurs de la santé qui viennent d'être confrontés à cette deuxième vague mais aussi à nos commerçants pour lesquels la situation se révèle inégale entre un magasin alimentaire, un salon de coiffure et un bar.

Souhaitons que janvier nous permette de voir tout le monde sur un pied d'égalité !

Un sujet de réconfort grâce à notre futur quartier des Coutures avec la poursuite de la vente des terrains et la reprise des fouilles.

Un sujet de satisfaction grâce à l'excellente nouvelle qui vient de nous être confirmée : c'est, au terme d'une longue démarche, la volonté émise par le Ministère de la Transition Ecologique de faire aboutir courant 2021 le projet de classement du site de "Menars et le val amont de Blois ».

Notre site a été identifié comme l'une des entités paysagères les plus emblématiques de la valeur universelle (VUE) du Val de Loire inscrit au Patrimoine mondial par l'UNESCO.

Cette décision aura pour effet de bonifier l'image de notre commune et ne pourra que renforcer nos envies de balades en bord de Loire, même l'hiver !

Joyeux Noël à chacun de vous et à vos familles sans oublier ceux qui vivent dans la solitude,

Serge TOUZELET
Maire de MENARS

Journée Défense et Citoyenneté (JDC): La mise en place d'une JDC en ligne devrait être effective à compter du 23/11/20. Les jeunes doivent créer un compte sur majdc.fr et recevront ensuite un mail avec un lien pour accéder à la JDC en ligne, ils auront 11 jours pour effectuer cette journée, accessible du lundi au samedi.



Cantine : Un mois de novembre encore animé à la cantine puisque, dès la rentrée, c'était toute l'équipe déguisée et grimée qui a accueilli les enfants.

Des sorcières, des chauves-souris, des araignées n'ont pas effrayé les enfants qui ont participé avec un grand enthousiasme au concours Halloween.

Les récompenses ont d'ailleurs été multipliées car le choix n'a pas été facile à faire pour départager les candidats.

FELICITATIONS à tous et toutes !

Un grand sourire pour affronter l'organisation en 3 services qu'il a fallu mettre en place pour respecter au mieux les nouvelles directives imposées par la COVID.

Chacun y met du sien : les écoles pour modifier leurs horaires, les enfants qui mangent plus tôt ou plus tard, le personnel qui court un marathon chaque jour !

Cérémonie du 11 Novembre :

Cette année, en raison évidemment de la pandémie et du confinement, la cérémonie du 11 Novembre s'est déroulée à huis clos. Une gerbe a été déposée au monument aux morts par le Maire, accompagné par quelques membres du Conseil Municipal et le porte-drapeau Mr Caserio



Zac des Coutures :

La seconde phase du diagnostic archéologique de la Zac des Coutures a débuté le Lundi 16 novembre. L'INRAP va sonder sur une durée d'au moins 3 semaines la totalité des tranches 2, 3 et 4 du futur Quartier des Coutures. La remise du rapport est prévu début mars 2021.

Etat civil : Décès le 11 Novembre 2020 de Jeannine RIGAUULT.

Secrétariat de mairie : Ouvert les mardi, jeudi et samedi de 9 h à 12 h et le vendredi de 14 h à 16 h 30.

Le secrétariat sera fermé du 23 au 28 Décembre inclus

Tel : 02 54 46 81 25

Courriel : mairie.menars@wanadoo.fr

Site : www.menars.fr

Le Maire et les Adjointes reçoivent sur rendez-vous

Permanence Population le 1er samedi de chaque mois de 10h à 12h



Animations de Noël :

A l'heure où nous bouclons ces échos, nous espérons des jours plus heureux et pour cela, nous avons une petite surprise.... En effet, nous avons invité le Père Noël à venir nous rendre une petite visite...oui oui ici à Ménars !!!

Sa visite devrait avoir lieu le dimanche 20 décembre de 10h à 12h au niveau des 3 commerces de bouche.

Nous souhaitons vivement qu'il soit disponible et l'attendons avec impatience.

Nous sommes certains que les enfants seront nombreux au rendez-vous.

Téléthon : En cette année particulière le Téléthon se fera lui aussi en distanciel...

Si vous souhaitez soutenir cette association vous pouvez saisir votre don sur la page de collecte du Téléthon soit en flashant ce QR code avec votre smartphone soit en utilisant l'adresse suivante :

soutenir.afm-telethon.fr/coordination-41

Sécheresse : Comme de très nombreuses communes du Loir et Cher, Ménars a présenté un dossier Sécheresse 2019. Par arrêté Interministériel du 15 septembre 2020, paru au Journal Officiel du 25 octobre 2020 (voir affichage sur les panneaux communaux), notre commune n'a malheureusement pas été reconnue en Etat de Catastrophe Naturelle pour l'année 2019.

Une nouvelle demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour Ménars sera adressée au Préfet au titre de l'année 2020. Si vous avez constaté l'apparition de fissures sur votre habitation dues peut-être au phénomène de "retrait-gonflement" des argiles, **DECLAREZ DES MAINTENANT VOTRE SINISTRE AVANT LE 15/12/2020** Vous envoyez votre déclaration à la mairie soit par mail (mairie.menars@wanadoo.fr) soit par courrier à Mairie de Ménars - Urbanisme 24 Avenue marquise de Pompadour 41500 Ménars. La déclaration de SINISTRE POUR FISSURES doit mentionner une description rapide des dégâts constatés, l'adresse du sinistre, vos coordonnées et votre contact Mail et/ou Téléphone.

Messes : Les messes dominicales sont célébrées à l'église de Villebarou à 10 h 30. Les messes de Noël auront lieu le 24/12 à 16h30 à l'église de Villerbon, le 24/12 à 19h à l'église de Villebarou et le 25/12 à 10h30 à l'église de St Denis/Loire

<http://paroissedefosse.over-blog.com/>



BULLETIN MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
MÉNARS

« Échos de Ménars »

Mairie de Ménars – 41500 MENARS
Edité par la Commune de Ménars
Impression : Commune de Ménars

Directeur de la publication: Serge
Touzelet

Le houx

Le houx, très apprécié pour habiller les tables et nos portes à Noël, s'avère aussi très utile au jardin. Les baies rouges et luisantes de cette belle plante font le bonheur des oiseaux en hiver, en particulier des merles et des grives. Au printemps, ses toutes petites fleurs blanches produisent un suc dont les pollinisateurs se régaleront. Mais ce n'est pas tout ! Grâce aux épines défensives de ses feuilles qui persistent toute l'année, le houx est une forteresse qui protège les oiseaux des rapaces ou des chats.

Le houx commun (Ilex aquifolium) est un arbuste de 2 à 10 mètres de hauteur de la famille des Aquifoliacées. Il existe des plants mâles et des plants femelles, mais il faut au moins un plant mâle et six à huit plants femelles pour produire les baies qui ornent votre jardin. Outre le fait d'être les seuls à porter les baies, les plants femelles se reconnaissent très facilement grâce à leurs feuilles plus arrondies et moins piquantes et leurs fleurs qui présentent un renflement vert au centre. Le houx est une plante rustique et peu sensible aux maladies. Plantez-le comme un arbre isolé ou alors comme arbuste dans une haie champêtre, composée d'essences locales. Les sols acides sont plus adaptés, mais le houx peut également pousser sur des sols calcaires, si l'humidité de l'air est suffisante, au soleil comme à l'ombre. Veuillez néanmoins à le protéger des vents froids.



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
A											
B											
C				M							
D											
E		E									
F											
G											
H			N								
I								A			
J	R										
K					S						

Verticalement : 1/ Celle de Ménars est du 17ème siècle - Période 2/ Commissariat "énergique" - Cale de mécanicien - Liaison 3/ Lac pyrénéen - Sigle 4/ Phénomène mystérieux 5/ Parcours 6/ Période géologique - Semblables 7/ Mouvement culturel jamaïcain - Maladie de peau des ados 8/ Aux bouts de l'échec - Dieu de l'amour - Département 9/ Délicates 10/ Ville normande - Continent - Langue du sud 11/ Erodait - Il étudie l'inconscient.

Horizontalement : A/ Jeunes élèves B/ Matière enseignée à l'école - Dessinées C/ La note du chef - Coeurs de pain - Nuança D/ Le N° 1 - Les tiens E/ Celui de Ménars est tenu par Patricia F/ Inhabituel - Revue hebdomadaire G/ Oral - Sous vêtement H/ Embourba - A demi versées I/ Blues des Beatles - Hypothèse J/ Unité pour définir les radiations - Négation K/ Saison - C'est à lui - Pour cela.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
A	A	A		I	I		L	O	I	R	E
B	V	I	E	N	N	E		I		E	R
C	E	S	T	O	N	I	E	N	N	E	S
D	Y	N		N	E		N	T	I	C	
E	R	E	N	D	E	N	T		A	R	E
F	O		R	A	S	E	R	A		I	R
G	N	U		T		Y	E	S		V	E
H		T	O	I	T		P	I	P	E	S
I	M	I	L	O		F	R	E	I	N	
J	E	L	A	N	C	A	I		E	T	E
K		E	F	S		T	S	A	R		S